

**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 05 avril 2017**

*Membres afférents au C.M. : 14 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 12*  
*Date de la convocation : 31/03/2017 – Date affichage : 06/04/2017*

*L'an deux mil dix-sept et le mercredi 05 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le trente et un mars deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.*

Présents: Joseph AGOZZINO, Bernard GRANDIDIER, Dominique FREDERIC, Violaine GRY-BAYERLAIT, Elisabeth HAY, Marilyne WEBERT, Jean-Philippe MARULIER, Kalil NABE, Marcel STEMART, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absents excusés : Marie-Laure REYNERT donne procuration à Marcel STEMART, Eric WILHELM donne procuration à Régis ZARDET

Absent non excusé : Jean-Sébastien SCHMITT,

Secrétaires de séance : Noémie VILLER et Marcel STEMART

**187. (7.1) Budget 2016**

*Rapporteur : Régis ZARDET*

• **Approbation du compte de gestion 2016**

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

La commission plénière a été destinataire des comptes du comptable et a pu s'assurer que les écritures figurant au compte de gestion du trésorier de Verny sont identiques à celles figurant au compte administratif de la commune.

*Commissions consultées : commission finances et commission plénière*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 11+2 pour - 0 contre - 0 abstention

• **Vote du Compte Administratif 2016**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

<i>Section Fonctionnement</i>		
Dépenses		272 176.27
Recettes	336 934.76	
Excédent 2015 reporté	115 961.83	
	}	452 896.59
Soit un excédent de fonctionnement de		180 720.32

*Section Investissement*

Dépenses	100 392.09	}	
Reste à réaliser	11 771.81		
Déficit 2015 reporté	81 108.59		193 272.49
Recettes	113 021.10	}	
Reste à réaliser	0.00		113 021.10
<hr/>			
Soit un déficit d'investissement de			80 251.39

L'ensemble des écritures sont en accord avec les comptes du comptable.

*Commissions consultées : commission finances et commission plénière*

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal  
Approuve le compte administratif du budget communal.

Vote : 11+2 pour - 0 contre -0 abstention

**188. (7.1) Affectation du résultat**

*Rapporteur : Régis ZARDET*

Il ressort du Compte Administratif 2016 un excédent global en section de fonctionnement de 180 720.32€ et un besoin de financement de 80 251.39€ en section d'investissement.

Lors des commissions finances et plénières des 14 mars 2017 et 29 mars 2017 les détails de cette affectation ont été vus et expliqués.

M. le Maire Adjoint propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Investissement : au cpte 1068 du Budget Primitif 2015 la somme de 80 251.39€
- Fonctionnement : en report à nouveau (ligne 002) le surplus soit 100 468.93€

*Commissions consultées : commission finances et commission plénière*

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter le résultat comme proposé.

Vote : 11+2 pour - 0 contre - 0 abstention

### 189. (7.2) Vote des 3 taxes

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

*Commissions consultées : commissions finances et plénière*

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation et donc de conserver les taux identiques à 2016 pour l'année 2017 :

	Bases	Taux retenu	Produits attendus
Habitation	739 000 €	15.15%	111 959 €
Foncier Bâti	530 300 €	14.60%	77 424 €
Foncier Non Bâti	20 100 €	48.14%	9 676 €
<b>Soit un produit total de :</b>			<b>199 059 €</b>

Vote : 11+2 pour -0 contre - 0 abstention

### 190. (7.1) Budget primitif 2017

Rapporteur : Régis ZARDET

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté lors de la réunion de la commission plénière du 29 mars 2017, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	431 256.77€	431 256.77€
<b>Section d'investissement</b>	1 620 878.95€	1 620 878.95€
<b>TOTAL</b>	<b>2 052 135.72€</b>	<b>2 052 135.72€</b>

*Commissions consultées : commissions finances et plénière*

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2017,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	431 256.77€	431 256.77€
<b>Section d'investissement</b>	1 620 878.95€	1 620 878.95€
<b>TOTAL</b>	<b>2 052 135.72€</b>	<b>2 052 135.72€</b>

Vote : 10+2 pour - 1 contre - 0 abstention

Pour extrait conforme,  
Le Maire : Marilyne WEBERT

## Points divers

Madame le Maire informe le Conseil sur les points suivants :

- Les conseillers communautaires de Metz-Métropole ont approuvé le passage de leur collectivité du statut d'agglomération à celui de « Métropole ». L'ultime étape sera de faire valider cette accession au rang de métropole l'ensemble des 44 communs membres de Metz-Métropole.
- La Mairie de Cuvry organise une réunion d'information sur le PLUI à la mairie de Cuvry. Initialement prévue le 7 avril, celle-ci est reportée au 27 avril à 17h30.
- Suite au transfert de la compétence Tourisme à Metz-Métropole, le S.I.V.T ; a été dissous. Deux personnes de l'Office du Tourisme de Metz-Métropole viendront se présenter à la mairie de Pouilly le 27 avril prochain à 8h30. Elles évoqueront également le patrimoine de la commune.
- Une habitante de Pouilly souhaiterait louer l'atelier communal lorsqu'il sera libre,
  - afin -d'y installer un atelier privé de restauration et rénovation de sièges,
  - d'ouvrir cet endroit de façon ponctuelle à des ateliers participatifs de type travaux de couture ou décoration,Ce sera également un endroit ouvert pour échanger idées et savoir-faire.
- Dans le cadre des activités du périscolaire les enfants peindront des motifs sur les bancs des aires de jeux rue du Petit Chemin et Pré Marcohé et décoreront certains arbres comme ils l'ont déjà fait à l'école Marc Chagall.
- Une réunion d'information pour les personnes participant à la tenue du scrutin pour les élections présidentielles est prévue en mairie le 27 avril à 17h30.

Jean-Philippe MARULIER et Joseph AGOZZINO, délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux font un point sur la dernière Assemblée Générale du Syndicat.